

LA SOCIÉTÉ DÉNOMMÉE « A2 »,

SCI

Au capital 152.45

Siège social : LA ROCHELLE (17000), Place Moitessier

Numéro SIRET : 429818859

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Acte N° 3639

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE,
A 14 heures**

Les associés de la société dénommée « A2 », au capital de 152,45 €, a été constituée suivant acte sous signature privée en date du 1er janvier 2000 à LA ROCHELLE, enregistré à LA ROCHELLE, le 14 mars 2000, bordereau n° A-464. La société, dont le siège social est à LA ROCHELLE (17000), Place Moitessier La Rochelle, a été immatriculée le 14 mars 2000 auprès du Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE, sous le n° 429818859

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Antoine ALBEAU,

Une feuille de présence, ci-après annexée, a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

ASSOCIES







Monsieur Jean-Marie ALBEAU, retraité, et Madame Marie-Claire PETUREAU, retraitée, demeurant ensemble à LA ROCHELLE (17000), Le Morillon, Nés savoir :

- Monsieur ALBEAU à LA ROCHELLE (17000), le 28 juin 1945,
- Madame PETUREAU à ENSIGNE (79170), le 30 octobre 1944.

Mariés à la mairie de LA ROCHELLE (17000), le 1er août 1966. 2 Soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Tous deux de nationalité française. Ayant tous deux la qualité de « Résidents » au sens de la réglementation fiscale

Monsieur Antoine ALBEAU, sportif professionnel, demeurant à LA COUARDE SUR MER (17670), 22, montée des Cidas, Né à LA ROCHELLE (17000), le 17 juin 1972. Epoux de Madame Paola Alejandra GREEN OCHOA, Marié à la mairie de LA COUARDE SUR MER (17670), le 5 septembre 2020. Soumis au régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Brune LAMIREAU Notaire à LA FLOTTE (17630), le 4 septembre 2020, préalablement à leur union. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire. De nationalité française. « Résident » au sens de la réglementation fiscale.

Formant la totalité du capital social.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

AGREEMENT DE MADAME PAOLA ALEJANDRA GREEN OCHOA EN QUALITE D ASSOCIE

- Madame Paola Alejandra GREEN OCHOA souhaite devenir associée de la Société par le biais d'un acte de cession de parts à recevoir.

Par le présent PC d'AG, les associés soumettent cela à l'ordre du jour

POUVOIRS

- Approbation des pouvoirs donnés à Monsieur Antoine ALBEAU, avec faculté de délégation et de substituer, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées.

DELIBERATIONS

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts à jour de la société ;
- les copies des lettres de convocation à la présente assemblée, ainsi que leurs récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;

17/11 MeA

AA

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote.

Le président indique que, conformément aux dispositions réglementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

1) RESOLUTION CONCERNANT AGREEMENT DE MADAME PAOLA ALEJANDRA GREEN OCHOA EN QUALITE D ASSOCIE

Est soumis au vote :

Madame Paola Alejandra GREEN OCHOA souhaite devenir associée de la Société par le biais d'un acte de cession de parts à recevoir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale agréée Madame Paola Alejandra GREEN OCHOA souhaite devenir associée de la Société par le biais d'un acte de cession de parts à recevoir.

2) RESOLUTION CONCERNANT LES POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Antoine ALBEAU, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées et d'accomplir toutes les formalités légales avec faculté de se substituer et avec faculté de délégation en cas d'empêchement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

HAH MeA

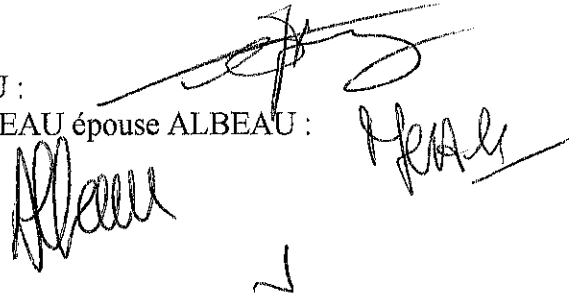
AA

**Feuille d'émargement à l'Assemblée Générale ordinaire du 23 septembre
2025**

Monsieur Jean-Marie ALBEAU :

Madame Marie-Claire PETUREAU épouse ALBEAU :

Monsieur Antoine ALBEAU :



Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille d'émargement que tous les associés étaient présents ou représentés, porteurs de l'intégralité des parts sociales ayant droit au vote et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance

